



Intitulé de l'action : Bilan de compétences - DÉFIPRO

Prérequis : Savoir parler, lire et écrire en français. Maîtriser la navigation et les recherches sur internet.

Objectifs pédagogiques et opérationnels :

A l'issue de la formation le participant aura appris à :

- Dresser le bilan des expériences professionnelles et extra-professionnelles
- Elaborer et mettre en œuvre les éléments de priorisation d'un projet professionnel
- Elaborer, suivre et mesurer un plan d'actions et un plan de communication
- Présenter son parcours professionnel et son projet

Délais et modalités d'accès :

Information et inscription : contact@abbyformation.com

Action disponible dès l'inscription.

Durée : 24h maximum

12 heures en 8 RDV de 1,5h + 12h de travail sur support digital + minimum 12h de travail et recherches personnels.

Dates :

A définir avec le bénéficiaire.

Lieu :

A définir avec le bénéficiaire.

Les locaux utilisés sont situés dans un environnement garantissant la discrétion et la confidentialité des échanges – bureau privatisé dans les centres d'affaires REGUS France.

Tarif : pour 24h maximum

Tarif public : 2 340 € TTC dont 390 € de TVA (20%), soit 1 950 € HT.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en cas de besoin d'adaptation à la situation de handicap pour un bénéficiaire.

Modalités pédagogiques :

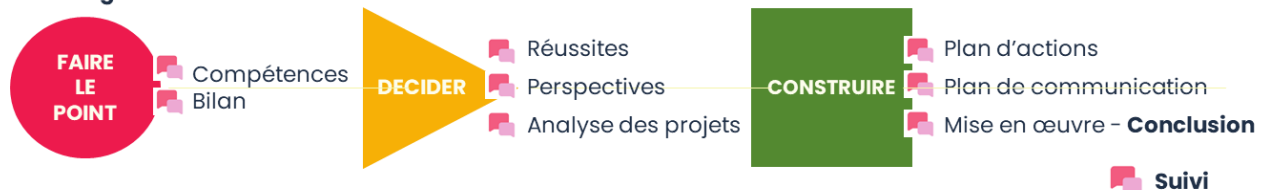
- Apports méthodologiques
- Entretiens individuels
- Enquêtes terrain
- Support digital

L'organisme de formation désigne un référent pédagogique et un référent handicap si nécessaire.

Déroulé pédagogique :

Préliminaire : Prise de contact (besoin, format, déroulé)

Investigations



Phase préliminaire :

- analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Phase **Investigations** :

- procéder à l'inventaire des expériences, compétences actives et dormantes, freins et motivations, valeurs, modes de fonctionnement au travail, atouts et points de progrès,
- identifier des perspectives réalistes
- décider de son projet professionnel et en vérifier la pertinence,
- déterminer les moyens et ressources ainsi qu'un plan d'actions associées
- définir un plan de communication adapté

Phase **Conclusion** :

- s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- fixer la date de l'entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Phase **Suivi** :

A l'occasion d'un entretien individuel de suivi fixé 6 mois maximum après la dernière session face-face :

- Analyser les conditions de mise en œuvre et les éventuels écarts
- Identifier des actions à suivre et réajustements éventuels

Méthodes utilisées :

- L'accompagnement s'appuie sur la méthode des projets, la pédagogie active et l'étude de cas. Les sessions alternent : présentations, mises en situation, responsabilisation, formalisations, recherches de solutions et de ressources.
- Chaque phase demande maturation et travail personnel. L'accompagnement est donc organisé sous forme d'ateliers (ci-dessus les « sessions ») espacés de minimum 2 semaines de manière à favoriser le travail de recherche et de formalisation intersessions.
- Les apports théoriques font référence à MOISO ou BECK, KARPMAN, MASLOW, BATESON & DILTS, HERSEY & BLANCHARD, BUZAN et la méthode Qualité « PDCA ». Par ailleurs, des outils de planification marketing et communication, de créativité, de prise de parole et de gestion du temps sont expliqués par l'intervenant puis mis en pratique par le bénéficiaire.
- Le support digital permet la progression et l'apprentissage pas à pas des techniques et outils qui conduisent non seulement à la définition du projet professionnel mais surtout à sa mise en œuvre.
- A l'issue de chaque session, le bénéficiaire procède à une évaluation du déroulé et des enseignements de manière à affiner les outils et techniques pédagogiques pour la session suivante. Une évaluation générale est complétée lors de la dernière session.

Intervenants :

Voir la liste de nos intervenants qualifiés ici : <https://www.asrhconseils.com/intervenants/>

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de l'action :

Outil d'évaluation de l'atteinte des objectifs généraux et personnalisés du bilan de compétences.

Formalisation à l'issue de l'action :

Un certificat de réalisation et une synthèse écrite sont remis au bénéficiaire à l'issue de la dernière session face-face.

Charte éthique DÉFIPRO : page suivante.

BILAN DE COMPETENCES DÉFIPRO - Charte éthique

Cette charte est conçue comme un guide pour assurer la qualité, l'intégrité et le respect des droits des bénéficiaires dans le cadre des services de bilan de compétences. Son adoption favorise la confiance mutuelle entre le prestataire et le bénéficiaire, ce qui est essentiel pour atteindre des résultats significatifs dans le développement professionnel.

En tant que prestataire offrant des services de bilans de compétences, il est essentiel d'adopter des pratiques éthiques et de respecter les normes professionnelles élevées. Cette charte éthique vise à garantir le bien-être et le respect des droits des bénéficiaires tout au long du processus de bilan de compétences.

1. Confidentialité et respect de la vie privée :

- Le consultant s'engage à garantir la confidentialité des informations partagées par les bénéficiaires. Toutes les discussions, données et documents relatifs au bilan de compétences seront traités de manière confidentielle et ne seront divulgués à des tiers qu'avec le consentement explicite du bénéficiaire ou lorsque requis par la loi.
- Le consultant respecte le droit à la vie privée des bénéficiaires et Le consultant s'abstient de toute action qui compromettrait leur confidentialité.

2. Respect et intégrité professionnelle :

- Le consultant s'engage à fournir des services de bilan de compétences de qualité, basés sur des pratiques professionnelles reconnues.
- Le consultant respecte les principes d'équité, de non-discrimination et d'inclusion dans mes pratiques professionnelles.
- Le consultant s'efforce de maintenir une relation respectueuse, ouverte et transparente avec les bénéficiaires tout au long du processus de bilan de compétences.

3. Objectivité et impartialité :

- Le consultant s'engage à exercer mon rôle de manière impartiale, en aidant les bénéficiaires à identifier leurs forces, leurs faiblesses et leurs opportunités de développement de manière équilibrée et objective.
- Le consultant s'abstient de tout comportement ou conflit d'intérêts susceptibles de compromettre mon objectivité dans le processus de bilan de compétences.

4. Consentement éclairé et autonomie du bénéficiaire :

- Le consultant le droit des bénéficiaires à prendre des décisions autonomes concernant leur carrière et leur développement professionnel.
- Avant le début du bilan de compétences, le consultant veille à ce que les bénéficiaires comprennent les objectifs, les méthodes et les résultats attendus du processus.

5. Compétence professionnelle et développement continu :

- Le consultant s'engage à maintenir et à améliorer mes compétences professionnelles et mes connaissances dans le domaine de l'accompagnement et du bilan de compétences.
- Le consultant respecte les pratiques éthiques établis par les organisations professionnelles et les réglementations en vigueur dans le domaine du bilan de compétences.

En respectant cette charte éthique, Le consultant s'engage à respecter ces principes et à promouvoir des pratiques éthiques et professionnelles dans le domaine du bilan de compétences.

Le consultant